

ÉTUDIANT(E) À BESOINS PARTICULIERS

Année universitaire 2025 / 2026

Pour construire avec vous les conditions de votre réussite universitaire, le pôle Vie Étudiante étudiera avec vous des solutions adaptées, dès le début de l'année universitaire (calendrier au verso).

- ✓ Conditions d'études au quotidien (mise à disposition de matériel adapté à vos besoins, accessibilité des locaux, aide à la manipulation d'ouvrages, ou pour les TP, aide à la prise de notes, photocopies gratuites des cours)
- ✓ Aménagement du cursus d'études, rythmes horaires, lieu de stage....
- ✓ Conditions d'examens (possibilité de temps majoré, lecteur, scripteur, PC, salle particulière...)

Afin d'étudier le plus rapidement possible votre situation, vous devez compléter cette fiche et la retourner par mail au pôle Vie étudiante du campus dans lequel est dispensée votre formation et à l'infirmierie (voir au verso).

Pôle Vie étudiante
Campus d'**Albi**
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9
Tél : 05 63 48 17 86
vie-etudiante-albi@univ-jfc.fr

Pôle Vie étudiante
Campus de **Castres**
Rue Firmin Oulès
81000 Castres
Tél : 05 63 51 24 01
vie-etudiante-isis@univ-jfc.fr

Pôle Vie étudiante
Campus de **Rodez**
Avenue de l'Europe B.P. 3219
12032 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 73 36 57
vie-etudiante-rodez@univ-jfc.fr

N° d'étudiant(e) : 09100 2 / 0 /

(ne rien indiquer pour une première inscription)

Formation : _____

ISIS :

CPGE :

Année : L1 L2 L3 LP M1 M2 Option LAS : DE/DU _____

Établissement fréquenté avant l'année universitaire : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'usage : _____ Date de naissance : / /

Adresse fixe : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Votre handicap est-il reconnu par la MDPH ?

Oui Non En cours

Si oui, fournir obligatoirement une photocopie de l'attestation en cours de validité.

Bénéficiez-vous de la RQTH ?

Oui Non En cours

Bénéficiez-vous de l'accompagnement d'un autre établissement ou service médico-social ?

Oui (merci de préciser) :

Non

Êtes-vous en possession d'une carte d'invalidité ?

Oui Non

Bénéficiez-vous d'un accompagnement par un auxiliaire de vie via la PCH ?

Oui Non

Avez-vous recours à un mode de transport spécifique ?

Oui Non

Au lycée, aviez-vous un AVS ou AESH ?

Oui Non

Merci de préciser les tâches accomplies par celui-ci :

Visa du pôle Vie étudiante :

Date :

Signature de l'étudiant(e) :

Vie Etudiante Pôle santé /social

05.63.48.17.86

vie-etudiante-albi@univ-jfc.fr

CALENDRIER DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIÈRES D'EXAMENS

Les étudiant(e)s **en situation de handicap durable** (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2025/2026 doivent prendre rendez-vous avec la médecine préventive.

Ce rendez-vous devra avoir lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre
Date butoir	24 octobre 2025	27 février 2026
A noter	Toute demande postérieure à ces dates ne sera prise en compte que pour une éventuelle session 2	

Les aménagements sont valables pour tout votre cursus et reconduits automatiquement sauf cas particuliers ou changement de situation.

IMPORTANT : 2 étapes obligatoires :

1-J'envoie par mail la fiche «étudiant(e) à besoins particuliers» et les aménagements mis en place pour le baccalauréat à la vie étudiante ET à l'infirmerie aux adresses :

vie-etudiante-albi@univ-jfc.fr et infirmerie@univ-jfc.fr



2-Je prends rendez-vous avec l'infirmière en scannant le QR Code :

Les étudiant(e)s s'inscrivant pour la première fois à l'INU Champollion devront prévoir pour leur rendez-vous avec l'infirmière les photocopies de :

- ✓ Tout document médical permettant de justifier la situation de handicap.
- ✓ Comptes rendus de consultations chez des spécialistes ou d'hospitalisation (ou courrier médical / ordonnance actuelle, résultats d'examens les plus récents...)
- ✓ Dyslexie / Dysorthographe : bilan orthophonique complet le plus récent
- ✓ Dyspraxie / Dysphasie : bilans les plus récents
- ✓ Justificatif des aménagements antérieurs :
- ✓ Pour les étudiants bacheliers : le document du rectorat avec les aménagements octroyés pour le baccalauréat.
- ✓ Pour les étudiant(e)s déjà inscrit(e)s dans l'enseignement supérieur : le dernier aménagement fait par l'établissement précédent.
- ✓ Notification MDPH le cas échéant.

L'infirmerie est située au rez-de-chaussée du bâtiment Pascal(e) Ambic, porte 15